



CODE DE CONDUITE

LE CODE DE CONDUITE DE KANSAI
HELIOS REFLÈTE QUI NOUS SOMMES
ET COMMENT NOUS TRAVAILLONS.

LE CODE DE CONDUITE
REPRÉSENTE L'ENGAGEMENT
DE KANSAI HELIOS ENVERS DES
NORMES FONDAMENTALES QUI
GARANTISSENT LES CONDITIONS
D'UN BON LIEU DE TRAVAIL.

EN TOUT LIEU ET EN TOUTE
SITUATION, NOUS AVONS LA
RESPONSABILITÉ DE CONNAÎTRE
ET DE RESPECTER LES LOIS ET LES
RÈGLEMENTS QUI S'APPLIQUENT
À NOTRE ACTIVITÉ. NOUS
RENFORÇONS NOTRE INTÉGRITÉ ET
ADHÉRONS AUX NORMES ÉTHIQUES
LES PLUS ÉLEVÉES DANS TOUS LES
PROCESSUS COMMERCIAUX.

NOUS ÉTABLISSONS LA CONFIANCE
ET LA CRÉDIBILITÉ.



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	4
COMMENT PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS ?	5
1. RESPONSABILITÉS DE KANSAI HELIOS	6
1.1. Un code unique pour tous	
1.2. Une culture de communication ouverte et honnête	
1.3. Protection des données personnelles	
1.4. Performance et développement	
1.5. Droits de l'homme et pratiques professionnelles	
1.6. Travail forcé et travail des enfants	
2. RESPONSABILITÉS DES EMPLOYÉS	8
2.1. Informations internes (non publiques)	
2.2. Code de conduite informatique	
2.3. Protection des biens de l'entreprise et des partenaires commerciaux	
2.4. Agir en conformité avec le droit du travail et le contrat de travail	
2.5. Respecter la loi antitrust	
3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ	11
3.1. Protection de l'environnement	
3.2. Santé et sécurité	
4. PARTENAIRE COMMERCIAL DIGNE DE CONFIANCE	12
4.1. Lutte contre la corruption	
4.2. Cadeaux, invitations et autres avantages dans une mesure raisonnable	
4.3. Apporter sa contribution à la société	
4.4. Éviter les conflits d'intérêts	
4.5. Interdiction du blanchiment des capitaux	
5. FAIRE PART DE SES DOUTES	14
5.1. Notification des doutes en temps utile	
5.2. Non-rétorsion	



Dietmar Jost



Mitsuru Masunaga



Bastian Krauss



Yoshihiro Tanaka

AVANT-PROPOS

PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE KANSAI HELIOS

Chez KANSAI HELIOS, nous sommes conscients de notre responsabilité de concevoir des produits d'excellence et d'avoir un impact en tant que partenaire commercial de confiance – pour nos Employés, nos clients et les sociétés où nous opérons. Au service d'une clientèle mondiale avec des activités de fabrication, de distribution et de vente dans le monde entier, la conformité et l'intégrité sont des éléments indissociables de notre développement durable. Nous nous engageons à respecter les lois et les règlements, à mettre en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise honnêtes et équitables et à renforcer l'intégrité dans tous les processus d'entreprise.

Dans l'environnement commercial difficile d'aujourd'hui, nous devons être plus rapides, plus flexibles et plus ouverts d'esprit que jamais. Bien que les changements fassent partie de nos activités quotidiennes, nous devons également

Dietmar Jost,
Président, directeur exécutif

Bastian Krauss,
Vice-président exécutif, directeur exécutif

comprendre et connaître nos constantes. Connaître, comprendre et respecter le Code est une partie essentielle de ce que nous sommes et de ce que KANSAI HELIOS représente. Le code définit des exigences et des normes fondamentales pour nos relations d'affaires avec nos parties prenantes et l'environnement.

Le Code incarne également nos valeurs communes et jette les bases du succès de KANSAI HELIOS. Nous encourageons tous les Employés du Groupe KANSAI HELIOS à lire attentivement le Code et à s'y référer chaque fois que c'est nécessaire. Le code offre une orientation pertinente, car la réputation de l'entreprise et son excellence sont entre les mains de chaque personne lorsqu'il s'agit de prendre les bonnes décisions. Chacun d'entre nous devrait suivre ce Code, à la fois dans la lettre et dans l'esprit.

Mitsuru Masunaga,
Vice-président exécutif, directeur exécutif

Yoshihiro Tanaka,
Directeur exécutif

COMMENT PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS ?

Le Code met en mots les actions et les attitudes qui nous guident. Compte tenu de la diversité des lois, des systèmes politiques et des cultures dans lesquels les entreprises du Groupe KANSAI HELIOS opèrent, nous pouvons être confrontés à des situations où les lignes de conduite ne sont pas évidentes.

N'hésitez pas à vous poser ces questions si vous avez des doutes sur les mesures à prendre.

VOTRE INTÉGRITÉ SE SITUE DANS LA BONNE ZONE SI VOUS POUVEZ RÉPONDRE "OUI" AUX QUESTIONS SUIVANTES.

Compatibilité avec les lois et règlements ?

Compatibilité avec les normes, politiques et règles de KANSAI HELIOS ?

Cela reflète-t-il les valeurs de KANSAI HELIOS ?

Cela serait-il perçu comme honnête et juste du point de vue des autres ?

EST-CE LÉGAL ?

EST-CE JUSTE ?

La réponse est toujours

OUI

EST-CE HONNÊTE ?

EST-CE ÉTHIQUE ?

Est-ce conforme au Code de conduite de KANSAI HELIOS ?

Est-ce que tout irait pour le mieux si cela apparaissait dans un titre de journal ?

Cela répond-il aux attentes des parties prenantes de KANSAI HELIOS ?

Cela donnera-t-il une bonne image de moi et des parties prenantes de KANSAI HELIOS (Employés, clients, partenaires, régulateurs, public) ?

SOYEZ VIGILANTS

Assurez-vous de bien comprendre les normes du Code de conduite ainsi que les lois et les lignes directrices de l'entreprise. Si vous êtes confronté à une situation qui vous fait douter de la manière d'agir conformément au présent Code

de conduite, veuillez contacter votre supérieur hiérarchique ou écrire un courriel au Service de la conformité du Groupe KANSAI HELIOS, **compliance@kansai-helios.eu**.

1.

RESPONSABILITÉS DE KANSAI HELIOS

1.1.

UN CODE UNIQUE POUR TOUS

Ce Code de conduite engage tous les Employés de KANSAI HELIOS dans le monde entier. Chaque responsable et chaque Employé (collectivement dénommés "Employés" dans le présent code) ont la responsabilité personnelle de connaître le Code de conduite et de s'y conformer.

Notre Code de conduite est basé sur les **dix principes du Pacte mondial des Nations unies** (<https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>) et il pose les jalons d'une réussite à long terme.

1.2.

UNE CULTURE DE COMMUNICATION OUVERTE ET HONNÊTE

Chez KANSAI HELIOS, tout le monde doit pouvoir dire ce qu'il pense sans détour, en particulier en ce qui concerne les questions éthiques. L'ouverture, l'intégrité et la fiabilité favorisent une communication ouverte et réciproque entre les Employés et entre l'Employé et son supérieur sur tous les aspects de l'environnement au travail. Tous les Employés sont encouragés à discuter par l'intermédiaire de leur hiérarchie.

1.3.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Toutes les données personnelles collectées et détenues par KANSAI HELIOS seront traitées de manière équitable, transparente, prudente et en conformité avec les lois et accords locaux applicables en matière de protection des données. L'accès aux dossiers du personnel est limité aux Employés du Groupe KANSAI HELIOS qui disposent d'une autorisation appropriée et qui ont besoin de ces informations pour des raisons professionnelles.

1.4.

PERFORMANCE ET DÉVELOPPEMENT

Chez KANSAI HELIOS, nous encourageons un dialogue permanent sur les performances et le développement avec les employés. Il incombe à tous les Employés d'évoluer dans leur carrière professionnelle.

1.5.

LES DROITS DE L'HOMME ET LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

KANSAI HELIOS s'engage à offrir un environnement de travail attrayant. Nos Employés doivent être recrutés, sélectionnés et promus sur la base de critères objectifs et non discriminatoires. Nous respectons l'individualité en termes de nationalité, de sexe, de race, de couleur de peau, de convictions politiques ou religieuses, d'origine sociale ou ethnique, d'âge, d'état de santé ou de handicap, et d'orientation sexuelle. Nous promovons une



culture d'entreprise basée sur la diversité et l'inclusion et la percevons comme une source de développement durable et d'innovation.

KANSAI HELIOS soutient et respecte la protection des droits de l'homme internationalement proclamés et veille à ce que ses Employés ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme. Les entreprises doivent défendre la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective. Nous croyons en un traitement équitable des Employés, exempt de harcèlement sexuel, de châtimens corporels ou de torture, d'abus mentaux et de travail forcé ou obligatoire.

Chez KANSAI HELIOS, nous ne tolérons aucune forme de harcèlement, qu'il soit verbal ou physique. Tous les Employés du groupe KANSAI HELIOS sont tenus de se traiter mutuellement avec courtoisie, dignité et respect. Les Employés sont encouragés à reconnaître les différences des autres et à tirer parti de la diversité afin d'obtenir un avantage concurrentiel durable. Nous respectons les droits personnels de chacun.

1.6.

TRAVAIL FORCÉ ET TRAVAIL DES ENFANTS

KANSAI HELIOS n'emploie que des personnes qui travaillent de leur plein gré et qui ont atteint l'âge minimum prévu par la convention de l'Organisation internationale du travail (OIT), les conventions des Nations unies et les lois nationales.

2.

RESPONSABILITÉS DES EMPLOYÉS

2.1. INFORMATIONS INTERNES (NON PUBLIQUES)

Les Employés du Groupe KANSAI HELIOS peuvent avoir connaissance d'informations sur KANSAI HELIOS et d'autres sociétés qui n'ont pas été rendues publiques. L'utilisation de ces informations non publiques ou privilégiées, autrement que dans l'exercice normal du travail, de la profession ou de la fonction de chacun, est contraire à l'éthique et peut constituer une violation de la loi et des obligations de confidentialité applicables. Une violation peut entraîner des sanctions civiles et pénales, des poursuites judiciaires et d'autres sanctions. Chez KANSAI HELIOS, nous ne tolérons pas l'utilisation inappropriée d'informations privilégiées, qu'elle soit illégale ou non.

2.2. CODE DE CONDUITE INFORMATIQUE

La divulgation ou la diffusion d'informations confidentielles ou exclusives concernant KANSAI HELIOS, ses produits ou ses clients en dehors des structures de communication officielles est strictement interdite. Toutes les ressources et installations liées aux technologies de l'information sont fournies uniquement pour un usage interne et pour des questions liées à l'entreprise. Elles ne peuvent pas être utilisées à des fins personnelles. Elles ne doivent pas être utilisées d'une manière contraire à l'éthique ou illégale, ou susceptible d'embarrasser, de diffamer, de présenter de manière erronée ou de donner une impression injuste ou défavorable de KANSAI HELIOS ou de ses affaires, de ses Employés, de ses

fournisseurs, de ses clients, de ses concurrents ou de ses parties prenantes.

Tout appareil ayant accès au système d'information doit être sécurisé par des mots de passe personnels et/ou une authentification supplémentaire. Les utilisateurs doivent les utiliser de manière responsable, en faisant en sorte qu'elles restent confidentielles et en les protégeant contre toute utilisation abusive. Il est nécessaire d'agir conformément à la Politique de sécurité de l'information et aux règles d'organisation informatique applicables de KANSAI HELIOS.

2.3. PROTECTION DES BIENS DE L'ENTREPRISE ET DES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Nous sommes tous tenus de traiter les biens de l'entreprise avec soin et de manière responsable et de protéger les biens de KANSAI HELIOS et ceux de nos partenaires commerciaux contre la perte, les dommages, le vol, l'abus et l'utilisation non autorisée. La propriété de l'entreprise comprend également la propriété intellectuelle, les connaissances internes, les brevets, les marques, le matériel protégé par le droit d'auteur et les secrets commerciaux.

2.4. AGIR EN CONFORMITÉ AVEC LE DROIT DU TRAVAIL ET LE CONTRAT DE TRAVAIL

La politique de KANSAI HELIOS est de se conformer aux lois applicables en matière de travail et de sécurité sociale, ainsi qu'à toutes les autres lois et réglementations en vigueur dans



les pays où nous sommes présents. En outre, chaque relation de travail individuelle est régie par le contrat de travail correspondant, qui définit les droits, obligations, responsabilités, salaires et avantages spécifiques de chaque Employé. Un tel contrat de travail doit être pleinement conforme à la réglementation applicable.

2.5. RESPECTER LA LÉGISLATION ANTITRUST

KANSAI HELIOS s'engage pleinement à respecter le régime de la législation antitrust dans les pays où nous opérons. En suivant ce principe, nous sommes motivés par la nécessité d'être à la fois efficaces et innovants. Aucun de nos Employés ne doit s'engager dans une quelconque forme de communication (écrite, électronique ou verbale) avec un concurrent qui tenterait de :

- convenir, fixer, stabiliser ou contrôler les prix, les conditions de crédit, les remises ou les rabais (ou d'autres éléments des prix) ;

- partager des informations commerciales sensibles ;
- attribuer les contrats, les clients ou les territoires ;
- boycotter certains clients, concurrents ou fournisseurs ; ou
- limiter la production ou la vente de tout produit ou service.

De même, nous ne restreignons pas indûment nos fournisseurs ou nos clients, y compris les distributeurs et les intermédiaires, dans leurs relations commerciales.

Enfin, les Employés doivent s'assurer qu'ils n'utilisent pas de stratégies commerciales susceptibles d'abuser d'une position dominante sur le marché ou d'exploiter la dépendance d'un partenaire commercial à l'égard de KANSAI HELIOS.



3.

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

3.1.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En tant qu'entreprise chimique, nous avons une grande responsabilité économique, écologique et sociale et nous encourageons le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. Nous sommes tous tenus de traiter les ressources naturelles de manière prudente et responsable et de protéger l'environnement dans notre zone de travail. Nous agissons de manière responsable pour protéger et préserver la santé de nos Employés, de nos voisins et de nos partenaires commerciaux. Nous sommes tous en mesure d'éliminer ou de minimiser les risques d'accidents ou de maladies professionnelles.

L'objectif est de mettre en œuvre les mesures d'intervention d'urgence et de réparation des dommages le plus rapidement et le plus précisément possible. C'est aussi pour cette raison que KANSAI HELIOS soutient des activités dans les communautés où nos Employés vivent et travaillent.

3.2.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

KANSAI HELIOS assure des conditions de travail sûres et saines afin de prévenir les dommages corporels. Nous organisons des programmes et des formations spécifiques en matière de santé et de sécurité, et chaque Employé est responsable du respect des règles de santé et de sécurité.

KANSAI HELIOS est un environnement de travail sans drogue. Les Employés ne doivent pas consommer, posséder ou être sous l'influence de l'alcool ou de drogues illégales. Cette interdiction inclut également le fait de se présenter au travail sous l'influence de l'alcool ou de drogues illégales.

4.

UN PARTENAIRE COMMERCIAL DIGNE DE CONFIANCE

4.1.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

KANSAI HELIOS doit se conformer à toutes les lois, règles et réglementations visant à prévenir la corruption et l'extorsion dans tous les pays où nous exerçons nos activités, en interdisant la corruption et en tenant des registres financiers appropriés. Il est interdit de verser, d'offrir ou d'accepter des pots-de-vin pour obtenir un avantage commercial ou un avantage personnel. Tous les détails sont clairement définis dans la **Politique cadeaux et invitations anti-corruption de KANSAI HELIOS**.

4.2.

CADEAUX, INVITATIONS ET AUTRES AVANTAGES DANS UNE MESURE RAISONNABLE

L'échange de cadeaux et de divertissements peut renforcer la bonne volonté dans les affaires, mais peut parfois créer une influence inappropriée et certains d'entre eux peuvent être considérés comme des pots-de-vin qui enfreignent la loi et nuisent à la réputation de KANSAI HELIOS en matière d'équité. Les types de cadeaux et de divertissements suivants sont interdits :

- Tout cadeau ou divertissement qui serait illégal (tout ce qui est offert à un fonctionnaire du gouvernement en violation des lois anti-corruption locales et internationales, tout paiement de facilitation, que ce soit en espèces, en équivalents d'espèces ou par tout autre moyen) ;

- Tout don en espèces ou équivalent (tels que chèques-cadeaux, prêts, actions, options d'achat d'actions) ;
- Tout divertissement indécent, à caractère sexuel, non conforme à l'engagement de KANSAI HELIOS en matière de respect mutuel ou susceptible de nuire à la réputation de KANSAI HELIOS ;
- Tout cadeau ou divertissement qu'une personne agissant au nom du Groupe paie personnellement pour éviter d'avoir à le signaler ou à demander une approbation.

Pour plus d'informations sur les règles relatives au refus, à la réception et à la divulgation des offres de cadeaux et invitations, veuillez-vous référer à la **Politique cadeaux et invitations anti-corruption de KANSAI HELIOS**.

4.3.

APPORTER SA CONTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ

Dans la poursuite des objectifs de l'entreprise, KANSAI HELIOS peut offrir des dons et des parrainages qui soutiennent l'avancement et la promotion des engagements sociétaux clés de l'entreprise et d'autres objectifs légitimes. Les Employés doivent savoir que les parrainages et les dons ne doivent jamais être effectués dans le but d'obtenir des avantages indus ou d'apporter une contribution (directement ou indirectement) à des partis politiques, à des organisations ou à des hommes politiques individuels. Tous les détails



sont clairement expliqués dans la **Politique cadeaux et invitations anti-corruption de KANSAI HELIOS**.

4.4. ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les Employés de KANSAI HELIOS doivent agir dans le meilleur intérêt de l'entreprise et éviter tout conflit d'intérêts. Un tel conflit survient lorsque les intérêts de l'Employé et ceux de KANSAI HELIOS ne sont pas les mêmes, même si la décision ou le résultat semble être mutuellement bénéfique. KANSAI HELIOS prendra des mesures pour éviter même une apparence de conflit d'intérêts, car une telle apparence pourrait déjà favoriser une réputation négative. Tous les détails sont exposés dans la **Politique cadeaux et invitations anti-corruption de KANSAI HELIOS**.

4.5. INTERDICTION DU BLANCHIMENT DES CAPITAUX

Le blanchiment des capitaux peut être défini comme la transformation des produits de la criminalité en économie légale. KANSAI HELIOS s'oppose à toute forme de blanchiment des capitaux. Nous prendrons donc toutes les mesures nécessaires pour empêcher que des transactions soient utilisées par d'autres personnes ou groupes pour blanchir de l'argent. Avant de conclure un accord avec un partenaire commercial, nous ferons tout notre possible pour nous assurer que le client est sincère et qu'il exerce ses activités dans le respect de la loi. Tous les détails sont clairement définis dans la **Politique de lutte contre le blanchiment des capitaux de KANSAI HELIOS**.

5.

FAIRE PART DE SES DOUTES

5.1.

NOTIFICATION DES DOUTES EN TEMPS UTILE

KANSAI HELIOS encourage tout Employé à faire part de ses doutes le plus rapidement possible s'il a connaissance d'une situation ou d'une affaire dont il a des raisons de penser qu'elle pourrait être le signe d'une mauvaise pratique dans l'un des domaines suivants :

- les fautes liées à la corruption (y compris les conflits d'intérêts), au blanchiment de capitaux, à la législation antitrust et au contrôle des exportations,
- un danger pour la santé et la sécurité de toute personne,
- la protection des données et la sécurité de l'information, y compris la politique générale à l'égard des utilisateurs des technologies de l'information.

Une notification en temps utile est nécessaire pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises afin d'éviter ou de minimiser les conséquences négatives potentielles pour

KANSAI HELIOS, y compris sa réputation, et pour remédier à la situation dans le meilleur intérêt de KANSAI HELIOS et de ses Employés. Le fait de s'exprimer aidera également KANSAI HELIOS à améliorer ses efforts en matière de conformité. Le cas échéant, des plaintes peuvent être déposées de manière confidentielle ou par l'intermédiaire de notre chaîne hiérarchique.

5.2.

NON-RÉTORSION

KANSAI HELIOS protégera chaque Employé qui décide de s'exprimer en toute bonne foi. Cela inclut une politique claire de non-rétorsion. Par ailleurs, toute personne qui utilise abusivement les canaux de KANSAI HELIOS pour dénigrer un collègue de manière malveillante s'expose à des sanctions disciplinaires.

Tous les détails sont clairement définis dans la **Politique de prise de parole de KANSAI HELIOS**.

À propos du Code de conduite de KANSAI HELIOS :

Version 2.2, septembre 2023

Le Code de conduite de KANSAI HELIOS est en vigueur depuis le 15 février 2022.

La version du Code initialement publiée le 1er avril 2019 n'est plus valide.

Vous trouverez toujours le Code de conduite le plus récent sur l'intranet des entreprises et sur le site web de KANSAI HELIOS.

Responsable : Service de conformité du Groupe KANSAI HELIOS (compliance@kansai-helios.eu)





www.kansai-helios.eu

Part of  **KANSAI**
PAINT